

Sebourg, le 6 novembre 2024

ARRETE MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune de Sebourg,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour le bon déroulement de la cérémonie du 11 novembre autour du Monument aux Morts situé Place de l'Eglise ainsi que sur le parking de la Place de la Mairie,

ARRETONS :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit le Lundi 11 novembre 2024 sur les parkings des Places de l'Eglise et de la Mairie ainsi que sur le trottoir face au Monument aux Morts de 8h00 à 12h00.

Article 2 : Cette interdiction sera signalée par des panneaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes.

Publié sur le site
Internet
le 08.11.2024



Le Maire de Sebourg,
Bruno CELLIER